

L'ÉCONOMIE AÏT-AMAR ET LE RETOUR A L'ÉCONOMIE FERMÉE

Production traditionnellement pastorale

La tribu des Aït-Amar (7.000 habitants), occupe les plateaux d'Oulmès, région de la plus grande pluviométrie marocaine (800 à 1.000 mm.) et de climat très rude. Cet ensemble de conditions naturelles fait d'Oulmès un pays d'élevage traditionnel et les Aït-Amar ont toujours vécu sous la tente vendant du bétail pour acheter des céréales. Le rythme de cette vie pastorale comportait un double système de transhumance ; transhumance d'été pour permettre aux troupeaux de pâturer sur les plateaux, mais qui ne provoquait pas l'exode de la population, hors des limites de son territoire, transhumance d'hiver qui avait au contraire le caractère d'une émigration forcée car, sous la pression des tribus du Moyen-Atlas chassées de leurs pâturages par les neiges, les Aït-Amar devaient à leur tour abandonner leur région.

La pacification

*et le développement d'une économie mixte :
céréales et élevage.*

La pacification acquise dès 1913, devait apporter de grands changements dans la vie économique de la tribu. La colonisation devait réduire peu à peu de 4.000 hectares environ la superficie des pâturages Aït-Amar. Mais, sur un domaine plus réduit, la tribu devait jouir d'un droit exclusif sinon incontesté provenant du frein apporté aux grandes migrations saisonnières. La pacification, en effet, opérant sensiblement du nord-ouest vers le sud-est, a procédé à la façon d'une contre-offensive opposée au mouvement déclenché par les tribus du Moyen-Atlas, puisque chaque tribu nouvellement pacifiée était par ce fait même, protégée contre le mouvement de transhumance de ses voisins d'est.

Cette stabilisation de la tribu sur ses terres, en créant la sécurité a poussé les indigènes dans la voie du développement des cultures et les Aït-Amar sont ainsi sortis du stade de l'économie pastorale traditionnelle pour entrer dans celui d'une économie mixte comportant un développement parallèle de l'agriculture et de l'élevage. Les colons ont agi à cet égard comme des initiateurs, ensuite comme des concurrents. En présence de l'accroissement du domaine des colons, les indigènes devaient naturellement trouver dans la culture un élément de résistance et l'occasion de bien affirmer leurs droits sur les terres qu'ils détenaient. D'autre part, l'introduction en 1926 du régime forestier qui laissait prévoir une limitation des droits de pacage en forêt créa un instant un mouvement de désaffection générale, dont la culture profita aussitôt. Enfin, la région d'Oulmès entra en relations actives avec les plaines du nord à un moment de grande prospérité agricole, dont elle devait subir l'influence.

Extension des superficies cultivées

Sous l'impulsion de ces circonstances diverses, la superficie cultivée n'a cessé de s'étendre depuis quinze ans. Évaluée à 3.000 hectares en 1918, elle s'élève actuellement à 6.000 hectares environ en moyenne, mais varie d'une année à l'autre. Faute d'influence des cours commerciaux, puisque la récolte n'est pas destinée à la vente, d'autres facteurs entraînent de notables modifications.

1° la répartition de pluies facilite ou rend particulièrement pénibles les labours. C'est ainsi, que les pluies très abondantes de l'hiver 1933-1934 ont retardé à tel point les labours, que les surfaces ensemencées en blé dur s'élevaient en février 1934 à 2.338 hectares seulement. Certains labours ont eu lieu courant mars ;

2° L'abondance plus ou moins grande de la dernière récolte influe directement sur l'étendue des labours : l'indigène sème parce qu'il a beaucoup de grains. Au moment des moissons, il met de côté les quantités qui sont nécessaires à sa subsistance et aux ensemencements.

Le reste est vendu. Si l'année a été bonne, la quantité ensemencée augmente. Il y a là une sorte de réflexe paysan qui a disparu dans nos campagnes françaises pour y laisser la place à une spéculation plus ou moins éclairée sur l'état du marché. Ce réflexe est d'une grande importance si l'on veut comprendre les conditions d'évolution de l'agriculture indigène. Il ne manque pas de danger, puisqu'il aboutirait en cas d'amélioration des rendements, à une surproduction de croissance géométrique. Il ne disparaîtrait sans doute que si la production dépassant de façon constante et notable la consommation, les producteurs étaient amenés à produire en vue du marché et adaptaient leur activité aux fluctuations des cours.

Extension de la production céréalière

Le chiffre de la production céréalière a suivi l'augmentation des emblavures. Jusqu'en 1929, les Aït-Amar restaient importateurs de céréales. Depuis lors, la région équilibra sa production et sa consommation, puis devint exportatrice. En 1932, à la faveur d'une récolte exceptionnellement bonne, plus de 10.000 quintaux de blé dur et d'orge furent exportés.

En temps normal les résultats s'avèrent plus modestes et la situation se présente comme suit :

Blé dur : La production des quelque 3.200 hectares emblavés, avec un rendement moyen de 5 à 6, s'établit en moyenne à 18.000 quintaux. La consommation locale et les besoins en semences s'élevant de 16 à 17.000 quintaux, plus d'un millier de quintaux reste disponible pour l'exportation.

Orge : Les 2.300 hectares ensemencés en orge donnent, au rendement 6, une production de 13.800 quintaux. La consommation locale et les semences absorbant 8.000 quintaux environ, 5.800 quintaux peuvent être exportés.

L'exportation des céréales s'élève donc environ à 7.000 quintaux par an, quantité qui subit l'incidence des conditions commerciales et des prix. Conditions commerciales qui restent mauvaises dans la région d'Oulmès, en raison de la médiocre valeur des céréales, qui imposent à l'acheteur des opérations de triage, en raison aussi de l'éloignement des marchés d'absorption (Rabat 150 km., Meknès 160 km.), et des difficultés du trafic sur piste.

Les débouchés des céréales d'Oulmès sont en effet les bas pays plus peuplés des régions de Rabat et de Meknès. La plus grande partie de la récolte destinée à l'exportation se vend au centre d'Oulmès à trois gros acheteurs qui dirigent les grains sur Rabat. Le prix de revient du transport par camion s'élève à 10 francs par quintal environ, venant en diminution des prix de vente des grains de la région, qu'il s'agisse de quantités destinées à l'exportation ou des grains vendus pour être consommés sur place.

Nous figurons ci-dessous les cours des céréales sur le souk El-Tleta dans le courant des quatre dernières années.

| | ORGE | BLÉ DUR |
|-----------------------|----------------|----------------|
| 1931 prix moyen | De 56 à 42 fr. | De 90 à 75 fr. |
| 1932 — | De 42 à 30 fr. | De 75 à 54 fr. |
| 1933 — | De 30 à 18 fr. | De 54 à 39 fr. |
| 1934 — mai | 42 | 96 |
| — — juin | 18 | 72 |
| — — septembre | 21 | 39 |

Que peut-on conclure de l'examen de ces chiffres ? Tout d'abord la chute bien connue du cours des céréales depuis 1931, y apparaît clairement, elle s'est répercutée, en effet, dans la région d'Oulmès, comme partout ailleurs.

Mais deux remarques méritent bien davantage de retenir notre attention :

1° La comparaison des cours du souk d'Oulmès et de ceux du souk de Khemissèt nous permet de constater qu'il existe un écart de 7 francs par quintal environ, entre les cotations moyennes dans ces deux centres.

Ceci provient avant tout de leur éloignement différent des centres d'absorption. Il faut y voir également le résultat de la cotation particulièrement forte des blés de la région de Khemissèt qui, parmi les blés indigènes, font généralement prime sur le marché de Rabat. Ce fait explique le courant commercial qui unit les parties du nord de l'annexe (Aït-Hatten et surtout Aït-Ichcho), au souk de Khemissèt, où de nombreux fellahs de la région d'Oulmès portent leurs grains à dos de mulet ;

2° La comparaison des cours pendant la période de soudure (mai) et pendant les autres mois de l'année, fait ressortir des écarts considérables, dont la signification doit être dégagée.

C'est un fait bien connu, que dès le dépiquage, les agriculteurs indigènes vendent en bloc toute la partie de leur récolte qui excède leurs besoins. Ils vendent à des conditions désavantageuses. Seuls les prêts en argent effectués au printemps par la S.I.P. locale empêchent les moins fortunés d'entre eux de recourir aux ventes en vert. Au cours des mois de juillet et d'août, les exportations de grains se font au rythme de 1.500 quintaux par mois. Puis, pendant les six mois qui suivent, elles s'établissent entre 400 et 500 quintaux.

On peut affirmer que les 8/10^e environ des excédents de production sont vendus par les agriculteurs aux prix les plus bas (cette année : 20 francs pour l'orge, 40 francs pour le blé dur).

Au cours des mois de mars, avril et mai, les sorties de grains cessent. A ce moment, seuls quelques propriétaires plus aisés ou plus prévoyants ont encore des excédents de récolte, qu'ils vendent sur le souk à des consommateurs locaux.

Opportunité de création de docks-silos indigènes

En ce qui concerne l'amélioration des conditions commerciales, on ne peut nier que dans la mesure où le producteur de céréales Aït-Amar est amené à vendre sa récolte, il est victime de la plupart des maux qui ont amené le Gouvernement à prendre certaines mesures de défense et, à prévoir, en particulier, l'institution de docks-silos à l'usage des indigènes. Il convenait donc d'étudier l'opportunité que présenterait éventuellement leur emploi dans la région d'Oulmès.

Le bénéfice que les cultivateurs pourraient retirer de la création de docks-silos ne fait aucun doute en présence des abus certains du commerce dont ils sont la clientèle obligée pour l'écoulement de leurs grains. Nous avons vu en effet que les commerçants acquièrent du producteur tout son excédent de production à très bas prix et, après des opérations de nettoyage, les revendent au moment de la hausse. La création de docks-silos aurait le premier avantage de remédier à cette situation, puisque, grâce aux avances qui pourraient être accordées au producteur, celui-ci se trouverait dispensé de vendre en un moment où les cours sont particulièrement bas.

L'emménagement des grains devant, d'autre part, être précédé d'opérations de nettoyage, auxquelles, faute de zèle et aussi de matériel nécessaire, les indigènes ne peuvent se livrer individuellement, il en résulterait une plus-value certaine du prix marchand des céréales, au bénéfice des producteurs.

Il est également permis de penser que l'institution des docks-silos pourrait contribuer à améliorer les rendements, puisque seuls pourraient être admis au stockage et au conditionnement les grains d'un poids spécifique minimum.

Enfin, étant donné l'imprévoyance habituelle des indigènes qui dilapident parfois rapidement le prix de vente de leur récolte, il y aurait tout intérêt à ce que ceux-ci ne perçoivent cette somme qu'en deux fractions, la première étant constituée par le versement d'un acompte sur le prix de vente, la deuxième, par le surplus, payable uniquement après la vente.

Mais l'examen des moyens de réalisation de cette institution dans la région d'Oulmès permet, semble-t-il, de recouper ce jugement optimiste en mettant en lumière certaines difficultés sérieuses, qui enlèvent à la création des docks-silos la plupart de ces avantages.

1° Si, tout d'abord, on veut envisager cette création, on est nécessairement amené à faire entrer le nouvel organisme dans le cadre de la S.I.P. Nous ne voyons pas d'autre solution pratique et c'est à cette solution qu'ont été conduits tous ceux qui ont étudié ce problème. La S.I.P. devrait donc se charger d'assurer le stockage et le conditionnement de la récolte indigène et, de plus, d'avancer la première fraction du prix de vente. Elle laisserait, par contre, à un autre organisme, le soin de vendre la récolte stockée.

Or, si l'institution envisagée, concourant à des buts de prévoyance sociale et d'amélioration agricole, répond aux fins propres en vue desquelles les sociétés de prévoyance ont été créées, si par ailleurs, ces sociétés sont capables, d'après leurs statuts de concourir à une œuvre semblable, il n'en reste pas moins que dans le cas particulier qui nous occupe, ce concours ne serait pas sans inconvénients.

Tout d'abord la construction de locaux à l'usage de magasin et l'achat de matériel s'imposeraient. Par ailleurs, les ressources de la Société indigène de prévoyance d'Oulmès (simple section de la S.I.P. d'El-Hammam), sont si réduites que le financement d'une telle institution, même limitée au stockage du blé dur, immobiliserait dans l'état actuel de la production, plus de la moitié de ses disponibilités annuelles. On serait donc conduit nécessairement à une augmentation des centimes additionnels payés par les sociétaires, ou à une certaine instabilité financière qui ne serait sans doute pas sans dangers ;

2° S'agissant de la vente du grain conditionné, elle peut prendre deux formes : la vente sur le marché local, la vente sur les marchés voisins.

Nous avons vu qu'une bonne partie de la récolte vendue par le producteur est acheminée sur les souks de Khemissèt, Rabat et Meknès. La vente des grains stockés à Oulmès ne deviendrait alors possible que par l'intermédiaire des docks-silos indigènes, dont la construction est actuellement projetée à Meknès. Ceux-ci pourraient en effet, faire fonction de docks-silos régionaux auxquels la S.I.P. d'Oulmès serait affiliée, comme gestionnaire des docks-silos de son ressort.

Nous ne cachons pas qu'une telle organisation, la seule qui nous paraisse administrativement régulière, ne nous semble pas souhaitable. En effet, le marché naturel des céréales de la région d'Oulmès et la région de Rabat, plutôt que la région de Meknès, où les prix sont en général sensiblement plus bas.

Quels que soient par ailleurs les avantages que les adhérents aux docks-silos pourraient retirer du conditionnement de leur récolte et de l'abaissement des prix de transport, provoqué au besoin par appel d'offre, ces ventes se révéleraient en général peu rémunératrices, en raison de l'éloignement du marché de Meknès (160 km.).

Reste la deuxième solution : vente sur le marché local. Une pareille opération nécessiterait la mise sur pied d'une coopérative de vente, telle que les statuts des sociétés indigènes de prévoyance, en autorisent la création. C'est là l'organisme qui serait chargé de vendre la récolte et d'assurer le versement de la deuxième fraction du prix de vente au producteur adhérent. Cette solution nous paraît plus heureuse, car le marché local, pour réduit qu'il soit, a l'avantage d'être d'un accès beaucoup plus ouvert. Mais elle aurait pour inconvénient de compliquer encore la tâche de la S.I.P. locale et de rendre bien instable son équilibre financier, en raison des charges nouvelles que cette activité ne manquerait pas de créer et du caractère nécessairement spéculatif des opérations projetées.

Politique de limitation des emblavures

L'origine du mal est de ce fait qu'après avoir été longtemps importatrice de céréales la région d'Oulmès s'adresse maintenant aux débouchés extérieurs. Or, pour des raisons que nous avons analysées plus haut et dont la principale est le coût élevé des transports, les prix de vente à Oulmès des blés destinés à l'extérieur sont extrêmement bas. En vertu d'une loi fort connue, c'est ce « prix marginal », qui se généralise à tous les

grains vendus sur le souk d'Oulmès, même à ceux qui sont destinés à des consommateurs locaux. Ce sont donc ces derniers qui sont les seuls bénéficiaires de l'opération, tout au moins, tant que durent les expéditions de grains à l'étranger.

Dès lors, nous pensons qu'une solution, dont le premier avantage serait la simplicité, consisterait à réduire la production en quantité, tout en améliorant la qualité de la récolte et à réserver au débouché local toute la production obtenue. Un tel résultat ne serait sans doute pas obtenu en un jour, mais :

1° Il est rendu possible par ce fait que les chantiers de travailleurs ne cessent d'augmenter leurs effectifs, ce qui a pour effet de donner au marché local une ampleur qu'il n'avait pas autrefois ;

2° Il serait grandement facilité, si les producteurs de céréales consentaient à surseoir à tout défrichement ;

3° Il aurait pour effet, en dépit de la diminution des quantités vendues, d'augmenter les bénéfices du producteur, parce que les conditions commerciales seraient renversées. Le blé local ne s'exportant pas, les prix qui lui seraient appliqués seraient fixés uniquement d'après la concurrence des producteurs de la région et des importateurs éventuels qui désormais subiraient l'incidence du coût du transport. On enregistrerait à coup sûr un relèvement considérable des cours.

Mais comment arriver, en pratique, à un revirement pareil ?

Le cultivateur local comprendra-t-il jamais qu'il lui faudrait diminuer sa production pour augmenter son bénéfice ? Nous en doutons d'autant plus, qu'un relèvement des cours entraînerait nécessairement un retour à l'extension des surfaces emblavées. Pourtant la solution indiquée, pour utopique qu'elle puisse paraître, serait seule capable d'apporter un remède à la situation de l'agriculture, car dans la région d'Oulmès, les efforts faits pour développer une exportation de céréales « ne payeront pas » et se feront toujours au détriment de la véritable richesse locale, l'élevage.

Conclusion

Au terme de cette brève étude, nous pensons avoir dégagé cette idée que l'économie Aït-Amar traverse en ce moment une crise de croissance, dont l'origine est à chercher dans la pacification et dont la manifestation essentielle est la substitution à une économie essentiellement pastorale, d'une économie mixte où l'agriculture et l'élevage équilibrent leur apport.

Equilibre instable d'ailleurs, et qui en ce qui concerne les conditions de la production ne va pas sans heurt, puisque les deux activités, agriculture et élevage, ne correspondent pas également à la vocation économique de la région, restée exclusivement pastorale. Cette considération nous a amenés à conseiller une politique de limitation des emblavures pour sauvegarder la richesse de base du pays : le pâturage et ses produits.

Mais, dira-t-on, ainsi se crée une sorte de cellule économique isolée, dont les rapports commerciaux avec l'étranger sont trop rares et cela pourra paraître à certains contraire aux principes d'une activité économique moderne. Ce serait là, croyons-nous, oublier les manifestations récentes de la crise, qui a montré toute la valeur de l'indépendance économique et oublier que telle qu'elle est l'économie Aït-Amar assure à cette tribu une prospérité devenue bien rare.

Prospérité dont le maintien paraît dépendre de la sauvegarde de quelques principes appliqués avec suite et méthode. C'est peut-être, contrairement, à ce qu'on a pu penser, sur des groupements économiques élémentaires que l'on peut tenter avec les meilleures chances de succès de timides essais d'économie dirigée.

ROGER MORIS.

Contrôleur civil stagiaire.

RELEVÉ

des mutations de fonds de commerce enregistrées pendant les années 1933 et 1934

| VILLES | 1933 | | 1934 | |
|--------------------|--------|------------|--------|------------|
| | Nombre | Valeurs | Nombre | Valeurs |
| Oujda | 33 | 1.375.740 | 26 | 667.150 |
| Taza | 6 | 149.340 | 4 | 48.260 |
| Fès | 73 | 2.762.000 | 43 | 977.460 |
| Meknès | 96 | 812.180 | 34 | 785.880 |
| Port-Lyautey | 20 | 344.580 | 16 | 357.660 |
| Rabat | 102 | 4.289.940 | 39 | 1.326.220 |
| Casablanca | 215 | 9.978.420 | 217 | 8.693.540 |
| Settat | 2 | 19.580 | 4 | 56.430 |
| Mazagan | 3 | 31.000 | » | » |
| Safi | 3 | 87.500 | 3 | 74.720 |
| Mogador | 4 | 127.880 | » | » |
| Oued-Zem | 5 | 79.000 | 1 | 860 |
| Marrakech | 13 | 410.200 | 26 | 1.056.480 |
| Agadir | 1 | 27.000 | 6 | 57.500 |
| Totaux..... | 576 | 20.494.360 | 419 | 14.102.160 |

RELEVÉ

des ventes d'immeubles enregistrées au cours des années 1933 et 1934

| VILLES | 1933 | | 1934 | |
|--------------------|--------|-------------|--------|-------------|
| | Nombre | Valeurs | Nombre | Valeurs |
| Oujda | 788 | 9.665.520 | 940 | 11.061.730 |
| Taza | 568 | 2.335.780 | 501 | 2.879.670 |
| Fès | 3.108 | 32.813.060 | 2.837 | 25.173.570 |
| Meknès | 2.361 | 29.163.180 | 3.167 | 18.762.960 |
| Port-Lyautey | 1.843 | 9.993.640 | 1.246 | 7.851.690 |
| Rabat | 3.531 | 55.787.660 | 4.245 | 40.850.680 |
| Casablanca | 3.826 | 133.006.180 | 2.874 | 89.284.340 |
| Settat | 1.406 | 3.250.320 | 1.737 | 4.784.490 |
| Mazagan | 2.070 | 5.666.200 | 1.790 | 6.262.690 |
| Safi | 1.457 | 5.694.720 | 1.386 | 5.105.560 |
| Mogador | 423 | 1.757.880 | 551 | 1.834.410 |
| Oued-Zem | 1.672 | 3.034.180 | 2.173 | 3.626.750 |
| Marrakech | 2.068 | 17.604.000 | 2.058 | 13.640.050 |
| Agadir | 436 | 1.732.280 | 658 | 2.579.370 |
| Totaux..... | 25.557 | 311.504.600 | 26.163 | 293.697.960 |